HAL
open science

Espaces, cultures, sociétés

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Espaces, cultures, sociétés. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02029774

HAL Id: hceres-02029774

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029774v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

École doctorale 355
Espaces, Cultures, Sociétés

Aix Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,[2]

Isabelle Von Bueltzingsloewen, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière-Lyon 2

Experts :

M. Périg BOUJU, Université Rennes 2

Mme Sylvie BRODZIAK, Université de Cergy-Pontoise

M. Daniel DELAHAYE, Université de Caen

M. Jean-Michel GANTEAU, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Mme Gaïd LE MANER-IDRISSI, Université Rennes 2

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016
et d'une visite de l'ED en janvier 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Espaces, cultures, sociétés* (ED *ECS*, n°355), rattachée à Aix-Marseille Université (AMU), est une ED pluridisciplinaire qui couvre dix sous-domaines HCERES et délivre douze mentions de doctorat : Géographie, Urbanisme, Architecture (de création récente), Histoire, Histoire de l'art, Archéologie, Préhistoire, Anthropologie, Sociologie, Langues et littératures anciennes, Etudes romanes et Mondes arabe, musulman et sémitique.

L'ED *ECS* compte 342 doctorants dont 20 % bénéficient d'un financement dédié, 47 % sont salariés et 32 % sans emploi déclaré ; 36 % sont des doctorants étrangers. Elle est adossée à 21 unités de recherche (UR) dont 15 Unités Mixtes de Recherche (UMR), trois Équipes d'Accueil (EA), une Unité de Service et de Recherche (USR), une Unité de Recherche et une Unité de Recherche et d'Enseignement (URE), de tailles très variables et qui, pour certaines, ont pour tutelle d'autres universités ou le ministère de la Culture et Communication. Son potentiel d'encadrement est de 173 chercheurs et enseignants-chercheurs (EC) titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Elle est hébergée, au même titre que dix des UR qui lui sont rattachées, au sein de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH).

L'ED *ECS* est rattachée à un collège doctoral très dynamique qui fédère les douze ED du site (dont quatre autres ED relevant des Sciences Humaines et Sociales - SHS) et prend en charge de nombreuses missions. Elle demande son renouvellement avec modifications, soit le rattachement du Centre Aixois d'Études Romanes (CAER, Equipe d'Accueil-EA 854) à l'ED *Langues, Lettres et Arts* (ED LLA, n°354) portée par AMU.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED *ECS* est dirigée par une directrice, secondée par une assistante de direction. Un personnel à 80 % détaché du service de la scolarité prend en charge les inscriptions et réinscriptions des doctorants ainsi que l'organisation des soutenances de thèse. Ce système de guichet unique est très apprécié des doctorants, mais pose problème dans les périodes de surcharge. L'ED doit en effet recourir à des vacataires qu'elle rémunère sur sa dotation.

La directrice, dont la décharge de cours paraît un peu faible, s'appuie sur un Conseil (dont elle n'est pas membre) qui se réunit trois à cinq fois par an et qui comprend un nombre important d'invités permanents. Cette solution a été trouvée afin que toutes les UR rattachées à l'ED puissent être représentées. Cette pratique qui revient à contourner les règles de composition du Conseil n'est toutefois pas souhaitable, et d'autres solutions peuvent être envisagées telles que la rotation des représentants des UR sur quatre ans (en fonction du nombre de doctorants qui y sont rattachés) ou l'élection de responsables des différentes mentions de doctorat, beaucoup moins nombreuses que les UR. L'ED peut aussi envisager de solliciter une direction d'école extérieure au site comme membre nommé afin de favoriser le partage d'expérience. Cette ED comporte en outre un Bureau de six membres élus par le Conseil (dont un doctorant) qui traite les affaires courantes et prépare les réunions du Conseil. On note cependant que les procès-verbaux des réunions du Conseil de l'ED ne sont pas diffusés assez largement : ils devraient idéalement être accessibles sur le site web de l'ED.

L'ED bénéficie de locaux de 130 m^2 adaptés qui consistent en trois bureaux, une salle informatique et une salle de réunion contiguë. Elle est hébergée par la MMSH avec qui elle entretient des liens étroits et qui offre de nombreux services complémentaires aux doctorants. Notons que cette configuration profite surtout aux doctorants qui sont rattachés à des

laboratoires membres de la MMSH. Les autres la trouvent beaucoup moins favorable, la MMSH étant très excentrée. La dotation de 27 000 euros/an paraît faible, d'autant plus que les critères d'attribution ne sont pas énoncés ou, tout du moins, paraissent flous. La répartition se fait comme suit : 60 % sont consacrés à la formation et à la mobilité doctorale ainsi qu'à l'organisation de manifestations scientifiques par les doctorants, tandis que 25 % le sont à la rémunération de vacataires pendant la période d'inscription. Cette faible dotation est compensée par le fait que le collège doctoral d'AMU assume de très nombreuses missions qui, dans d'autres universités, sont prises en charge par les ED. Pour autant, il conviendrait que l'ED *ECS* puisse financer davantage d'actions spécifiques en direction de ses doctorants afin de développer leur sentiment d'appartenance et de mieux tenir compte des spécificités disciplinaires.

La circulation de l'information au sein de l'ED est fluide. Outre le site Internet en cours de restructuration, les doctorants reçoivent régulièrement des messages électroniques. La plateforme ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé) commune à l'ensemble des ED d'AMU facilite également de nombreuses opérations (inscription aux formations, capitalisation des heures de formation, échanges d'informations, etc.). En revanche, les représentants des doctorants ne communiquent pas suffisamment avec les autres doctorants, ne rendent pas compte de leur participation au Conseil et ne semblent pas avoir très bien compris leur rôle, ce qui nuit à la participation des doctorants à la vie de leur ED.

L'adossement scientifique de l'ED *ECS* est de grande qualité. Cette école comprend 21 UR dont 15 UMR, dont une partie est associée à la MMSH. Certaines impliquent d'autres tutelles telles que L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le ministère de la Culture et Communication, ou d'autres universités (à Nice, Avignon et Paris). Les doctorants sont très inégalement répartis entre ces unités de taille très variable. On peut regretter que ce potentiel ne soit pas mieux utilisé puisqu'un certain nombre de collègues titulaires de l'HDR n'encadrent pas de doctorant (environ 40 sur 173). On note que l'initiative d'organiser une réunion des professeurs des universités (PU) et maîtres de conférences (MCF) HDR n'a pas rencontré un grand succès, ce qui est regrettable. Peut-être faudrait-il imaginer un autre dispositif dans les années à venir, afin de renforcer les liens entre les ED et les encadrants et de sensibiliser ceux-ci aux évolutions de la formation doctorale.

L'ED *ECS* est attractive : 43 % de ses doctorants sont titulaires d'un master d'une autre université qu'AMU et 21 % sont titulaires d'un master étranger. L'ED compte 36 % de doctorants étrangers qui ont, pour certains d'entre eux, fait leur master dans une université française. Cette école peut se prévaloir d'un nombre élevé de cotutelles : près d'un cinquième des doctorants sont inscrits en cotutelle dont 70 % sont des cotutelles entrantes. Les doctorants étrangers inscrits en cotutelle viennent pour moitié des universités italiennes et pour 70 % de pays méditerranéens, ce qui est en cohérence avec le périmètre scientifique de l'ED.

L'ED *ECS* peut s'appuyer sur un collège doctoral très dynamique commun aux douze ED du site. Ce collège comporte un Conseil dont les directeurs d'ED sont invités permanents et a développé de nombreuses initiatives dont peuvent profiter l'ensemble des doctorants du site. Il a fixé des procédures et des règles communes à l'ensemble des ED (Charte du doctorat, conventions de formation, nombre d'heures de formation obligatoires, nombre maximum de doctorants par encadrant) et propose une offre de formation mutualisée très complète. La mobilité doctorante, rendue compliquée par la forte proportion de doctorants salariés, est encouragée par l'ED, en dépit (*cf supra*) d'une dotation faible, et par les UR de rattachement. Les doctorants peuvent également émarger à d'autres dispositifs du site, *e.g.* Collège Franco-Allemand, Fondation A*MIDEX, programme Cofund Doc2AMU.

- Encadrement et formation des doctorants

Avec 173 encadrants pour 342 doctorants dont 110 PU, 19 MCF HDR, 42 Directeurs de Recherche (DR) et deux Chargés de Recherche HDR, l'ED *ECS* peut s'appuyer sur un bon potentiel d'encadrement. Celui-ci est cependant très variable d'une UR, *e.g.* 30 encadrants dans l'UMR *Temps, Espaces, Langages. Europe méridionale Méditerranée* (TELEMME) alors que quinze autres UR en comptent entre un et dix. Notons que les MCF non HDR sont autorisés par la Commission Recherche de l'établissement à co-encadrer des thèses à raison de cinq au maximum. Pour leur part, les HDR ne doivent pas encadrer plus de dix doctorants. Ce plafond est respecté, mais paraît encore trop élevé pour permettre un suivi efficace des doctorants, d'autant que les codirections de thèses ne comptent que pour 50 %, ce qui peut paraître contestable.

La définition plus rigoureuse des conditions d'accès en thèse a entraîné une diminution du nombre des doctorants de l'ED qui est passé de 459 inscrits en 2012-2013 à 342 en 2015-2016. Les étudiants peuvent s'inscrire en thèse même s'ils ne bénéficient pas d'un financement ce qui est classique en SHS. Cependant, le nombre de doctorants bénéficiant d'un financement spécifique est seulement de 20 %, proportion encore faible. Le taux de financement des néo-entrants est beaucoup plus satisfaisant (38 %) mais s'explique par la baisse des effectifs. On note encore le faible nombre de contrats

doctoraux attribués par l'établissement et de contrats attribués par la Région PACA. En 2016, l'ED a reçu neuf contrats doctoraux, ce qui est trop peu compte tenu du nombre de doctorants, d'autant que la répartition des contrats entre les ED du site se fait selon des critères apparus peu explicites au comité HCERES. De son côté, la Région n'en a attribué que deux. Selon les années, l'ED *ECS* peut aussi compter sur un à trois contrats « président » qui sont souvent fléchés sur des partenariats avec des écoles françaises à l'étranger. L'école dispose également d'un certain nombre de contrats sur lesquels elle n'a pas la main en termes de recrutement : contrats pour les doctorants étrangers, contrats ENS, contrats Labex MED, contrats Fondation A*MIDEX, contrats financés par d'autres fondations, etc. En outre, l'ED candidate chaque année aux contrats pluridisciplinaires mis au concours par le collège doctoral. Au final, seule une vingtaine de doctorants peut prétendre annuellement à un financement spécifique. Ce chiffre pourrait être augmenté si un recours plus systématique au dispositif des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE - seulement cinq en cours) était mis en place ou, au moins, fortement encouragé. Les contrats doctoraux sont attribués sur dossier et sur audition par le Conseil de l'ED. On peut déplorer que, plutôt que de recruter les meilleurs doctorants, l'ED ait adopté une politique de quotas par laboratoire.

L'ED *ECS* a réalisé de gros efforts pour améliorer le suivi de ses doctorants et prévenir les abandons — on ne connaît malheureusement pas l'évolution du nombre d'abandons reporté aux flux annuels entrants de doctorants ; il serait judicieux de calculer le pourcentage de doctorants qui soutiennent finalement leur thèse. La durée moyenne actuelle des thèses est de 67 mois soit 5,6 ans. Cette durée a été nettement réduite sachant que la durée maximale d'une thèse a été fixée à huit ans par le collège doctoral d'AMU, les inscriptions dérogatoires étant en outre examinées, et éventuellement refusées, par le vice-président chargé de la recherche. L'application du nouvel arrêté doctoral (mai 2016) permettra de mieux faire la part, en termes de durée maximale de la thèse, entre les doctorants financés et les doctorants salariés ou ne bénéficiant d'aucun financement spécifique.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place depuis la dernière évaluation qui avait pointé l'insuffisance du suivi des doctorants. Ce suivi est toujours jugé insuffisant par les doctorants auditionnés par le comité, en particulier par les doctorants salariés qui sont les plus fragiles et les moins informés. La réunion de rentrée suivie d'un moment convivial est ouverte à tous, mais elle est surtout l'occasion d'informer les doctorants entrants. Une fois par an, la directrice convoque les doctorants contractuels de 1ère et 5ème année. Elle envisage d'étendre ce dispositif à l'ensemble des doctorants de l'ED, mais ce suivi individualisé semble lourd à mettre en place. En outre, un rapport du comité de suivi de thèse, mis en place par les directeurs à l'intérieur de leur UR avant la publication de l'arrêté de mai 2016, est obligatoire pour s'inscrire en 3ème et en 5ème année de thèse. Au-delà, les doctorants sont contactés individuellement et engagés à soutenir au plus vite. Des réunions mériteraient d'être organisées en direction des étudiants de master d'AMU, afin de leur présenter le fonctionnement de l'ED et les débouchés du doctorat.

Conformément aux règles en vigueur sur le site, chaque doctorant doit valider un contrat individuel de formation de 100 heures en 3 ans dont la moitié en formations scientifiques (disciplinaires ou interdisciplinaires) et l'autre moitié en formations professionnalisantes et d'accompagnement à la poursuite de la carrière. La plupart sont assurées par le collège doctoral d'AMU qui propose un catalogue très étoffé de formations assez facilement accessibles. Les appréciations des doctorants sur ces formations sont, comme souvent, assez contrastées. Pour pouvoir les valider, les doctorants doivent les évaluer sur la plateforme ADUM. Ils sont également tenus de participer aux journées doctorales et aux séminaires organisés par leur laboratoire d'accueil. En outre, ils sont fortement encouragés à participer aux universités d'été et au dispositif *Ma thèse en 180 secondes,* qui ne les a jusqu'ici que peu attirés. L'ED *ECS* a participé avec l'ED *Sciences Économiques et Gestion* (ED SEG, n°372) à la mise en place d'une formation dédiée à « l'analyse des processus dans les sciences sociales » proposée à l'ensemble des doctorants d'AMU. Cependant, elle organise peu de formations spécifiques si l'on excepte six formations (quatre relatives aux outils numériques, une en céramologie et une consacrée à la rédaction d'articles scientifiques en *SHS*) qui sont au demeurant très appréciées. L'organisation des formations disciplinaires est laissée à l'initiative des UR, ce qui crée très certainement des inégalités entre doctorants selon la taille et la dotation des laboratoires auxquels ils appartiennent. On peut aussi regretter que les doctorants ne soient pas davantage encouragés à organiser eux-mêmes des formations ou des manifestations scientifiques ou à publier une revue en ligne afin de s'initier à la conduite de projets et de valoriser leurs travaux. Le succès rencontré par la journée annuelle interdisciplinaire organisée par les doctorants pour la première fois en 2016 démontre que cela répond à une attente.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi de l'insertion des docteurs constituait un point faible relevé par la précédente évaluation. Les diplômés n'avaient été que 33 % à répondre à l'enquête menée par l'ED *ECS* avec des moyens artisanaux. Grâce au recrutement d'un stagiaire, le taux de réponse est passé à 85 % (157 docteurs sur 185 ont répondu).

Le taux d'insertion des docteurs est élevé (seuls quatre répondants sont en recherche d'emploi) ; 72 % des docteurs 2010-2012 ont une activité professionnelle dans le secteur public. Parmi eux, 66 % occupent des fonctions en lien avec la recherche, 12 % sont dans l'enseignement primaire ou secondaire, 6 % ont un contrat post-doctoral, 25 % sont dans le secteur privé et exercent les professions d'architecte, de consultant, de cadre supérieur ou de commerçant. L'analyse produite mériterait d'être affinée, mais l'ED n'en a pas les moyens. Seule l'organisation d'un suivi à l'échelle du collège doctoral, projetée à l'horizon 2018, permettra d'étudier l'évolution de l'employabilité des jeunes docteurs qui constitue un enjeu de première importance.

Lors de la réunion de rentrée, les doctorants sont informés de la diversité des débouchés qu'ils peuvent envisager. Par ailleurs, l'ED apporte son soutien logistique et financier à l'ADRESS (Association des Doctorants pour la Recherche en Sciences Sociales) qui organise des rencontres entre doctorants sur les questions de débouchés professionnels et des rencontres avec des acteurs issus du monde de l'entreprise. A l'échelle de l'établissement, le réseau de doctorants DynAMU (Dynamique doctorale d'Aix-Marseille Université) joue également ce rôle. Par ailleurs, le collège doctoral d'AMU a créé en son sein une cellule d'accompagnement professionnel des doctorants à laquelle l'une des responsables administratives de l'ED *ECS* participe activement. Il organise également des actions de valorisation du doctorat telles que les forums CIFRE et les salons Rencontres Universités Entreprises.

Autoévaluation et projet :

L'autoévaluation a été organisée par le collège doctoral d'AMU selon une procédure appliquée aux douze ED du site. Après avoir été discuté au sein du Conseil de l'ED *ECS*, le dossier d'autoévaluation et projet destiné au HCERES a été soumis par le directeur en présentiel à un comité formé de deux directeurs d'ED de l'établissement (hors SHS) et du directeur du collège doctoral.

Le projet s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place dans les dernières années, en particulier depuis le changement de direction en 2014. Il est centré sur la mise en conformité de l'ED (gouvernance et fonctionnement) avec l'arrêté du 25 mai 2016, ce qui nécessite de nombreux ajustements. Il prévoit également la création de trois nouvelles mentions de doctorat, *i.e.* « Cultures et sociétés d'Asie », « Démographie » et « Doctorat interdisciplinaire » qui regroupe deux spécialités. Ces initiatives apparaissent particulièrement intéressantes.

La direction de l'ED prévoit en outre d'améliorer le recrutement et le suivi de ses doctorants (y compris des doctorants salariés) et d'enrichir l'offre de formations spécifiques à l'ED. La recherche de contrats CIFRE fait également partie des priorités affichées. L'ED *ECS* souhaite enfin s'investir dans un projet d'université thématique inter-ED pour accroitre sa visibilité.

Appréciation globale :

Le bilan de l'ED *Espaces, Cultures, Sociétés* est globalement très positif comme en témoigne le dossier d'autoévaluation produit qui est d'une grande qualité et d'une grande précision. La satisfaction des doctorants s'est exprimée lors de la rencontre du comité HCERES avec un panel de doctorants de l'ED, en particulier vis-à-vis de la disponibilité de la direction et de l'équipe administrative qui met en œuvre un accueil très personnalisé apprécié surtout des doctorants relevant des UR hébergées à la MMSH. Clairement, l'ED remplit l'ensemble des missions qui lui sont assignées.

La plupart des réserves que le comité a exprimées portent sur des points qui relèvent principalement de l'établissement. Depuis son arrivée à l'automne 2014, la directrice de l'ED s'est attachée à répondre aux recommandations de la précédente évaluation et s'applique désormais à mettre la gouvernance et le fonctionnement de l'ED en conformité avec l'arrêté sur la formation doctorale de mai 2016. Elle peut s'appuyer pour ce faire sur un collège doctoral très dynamique qui met en œuvre une politique d'harmonisation des bonnes pratiques et propose une offre de formation de

qualité. Le projet s'inscrit dans la trajectoire amorcée depuis deux ans et prévoit une redéfinition pertinente du périmètre de l'ED qui suppose le rattachement du Centre Aixois d'Études Romanes (CAER) à l'ED *Langues, Lettres et Arts* et la création de trois nouvelles mentions de doctorat.

Points forts :

- Grande disponibilité et réactivité de la direction et des deux assistantes administratives.
- Excellent adossement scientifique et très bon potentiel d'encadrement.
- Guichet administratif unique de l'inscription en 1ère année de doctorat jusqu'à la soutenance de thèse.
- Offre de formation étoffée et diversifiée, articulant des formations portées par le collège doctoral et des formations portées par l'ED qui sont très appréciées.
- Qualité de l'animation scientifique et des formations spécifiques.
- Internationalisation des parcours des doctorants (nombre important de thèses en cotutelle surtout avec l'Italie, collège doctoral franco-allemand, aides à la mobilité internationale).
- Locaux spacieux et adaptés au sein de la MMSH qui met à disposition de nombreux services et outils.
- Effort de diversification des sources de financement du doctorat.

Points faibles :

- Composition du Conseil de l'ED qui comporte trop d'invités permanents.
- Elus doctorants insuffisamment formés et ne remplissant pas pleinement leur rôle.
- Potentiel d'encadrement de l'ED qui n'est pas utilisé de façon optimale.
- Politique de sélection des contrats doctoraux qui n'est pas satisfaisante ; nombre de thèses financées encore insuffisant.
- Durée moyenne des thèses encore un peu trop longue.
- Suivi insuffisant des doctorants ne bénéficiant pas d'un financement spécifique.

Recommandations pour l'établissement

Recommandations à l'attention de l'établissement :

- Le nombre des contrats doctoraux attribués à l'ED *ECS* est notoirement insuffisant ; les critères de répartition des contrats doctoraux entre les ED de l'établissement ne sont pas explicités et défavorisent actuellement les SHS. Ainsi, la politique de sélection des contrats doctoraux devrait être redéfinie, en évitant la politique de quotas.

- Il conviendrait d'améliorer la dotation en personnel et en budget de l'ED *ECS* : il est problématique que cette école consacre une partie importante de son budget au paiement de vacations pendant la période des inscriptions/réinscriptions qui coïncide avec un nombre élevé de soutenances de thèses. Il faudrait ainsi que l'ED puisse financer davantage d'actions spécifiques (formations et animations propres à l'ED sont à développer).

- Le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs devrait être pris en charge par le collège doctoral, car l'ED n'a pas les moyens humains et techniques d'assumer cette mission. Les jeunes docteurs devraient par ailleurs pouvoir rester rattachés à leur laboratoire pendant au moins un an, voire deux dans le cas des soutenances en cours d'année.

- La procédure de montage des cotutelles mériterait d'être simplifiée.

- Le label « Doctorat Européen » devrait pouvoir être décerné.

Recommandations à l'attention de l'ED :

- La composition du conseil de l'ED est à revoir, en évitant de recourir à des invités permanents.

- Les élus doctorants devraient être mieux formés, afin qu'ils remplissent au mieux leur mission dans le cadre de ces conseils, et auprès des autres doctorants.

- Le potentiel d'encadrement mériterait être mieux utilisé, en incitant tous les collègues titulaires d'une HDR à encadrer des doctorants. Le nombre de thèses financées (en particulier le nombre de doctorants bénéficiaires d'une CIFRE) devrait être augmenté, et la durée des thèses pourrait être encore un peu réduite.

- Le suivi des doctorants ne bénéficiant pas d'un financement spécifique reste à améliorer.

- L'articulation avec les masters devrait être travaillée, en organisant notamment des réunions d'information à destination des masterants.

Observations des établissements

Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur
Département des formations
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Observations relatives au rapport d'évaluation des experts HCERES
N/Réf. : YB/MT/CB/EM/2017-09

Dossier suivi par : Caroline BERNARD
Tél : 04 13 55 04 11
Caroline.bernard@univ-amu.fr

Vos réf : DEF-PED180014854 - ESPACES, CULTURES, SOCIETES - 0134009M

Marseille, le mardi 25 avril 2017

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquiez le rapport d'évaluation HCERES de l'école doctorale : ESPACES, CULTURES, SOCIETES.

Comme demandé dans ledit mail, vous trouverez ci-dessous nos différentes observations :

Observations de la Directrice de l'école doctorale :

Page 4, 2ème paragraphe de la sous-section « Appréciation par critère » : la direction de l'ED souhaite faire observer que :

- Les directeurs des 21 unités de recherche rattachées à l'ED qui ne sont pas membres élus sont accueillis à titre d'invités permanents au sein du conseil. Cette pratique a été adoptée pour assurer la représentation de tous les laboratoires et de toutes les disciplines au sein du conseil.

- la présence d'invités permanents dans les divers conseils est une pratique usuelle dans de nombreuses universités.

- Il ne s'agit pas d'un contournement des règles dans la mesure où les membres invités n'ont pas voix délibérative.

- Cet usage, qui concerne les directeurs d'unité, favorise la transmission et l'échange des informations au sein de l'ED.

Page 4, même paragraphe de la même sous-section : cette question, liée à la diffusion de l'information, est extrêmement importante mais la configuration de l'ancien site ne permettait pas de faire apparaître les procès-verbaux des réunions du conseil.

En revanche, depuis la mise en ligne récente du nouveau site (http://ecole-doctorale-355.univ-amu.fr/), qui était en construction au moment de l'expertise, les relevés de décisions du conseil sont désormais accessibles en ligne (onglet présentation : conseil scientifique de l'ED).

Page 5, avant dernier paragraphe : le plafond d'encadrement a précisément été abaissé à 6 doctorants par HDR (en SHS) dans la Charte du Doctorat d'AMU, qui a été adoptée en septembre 2016. Or, à une exception près, ce nouveau plafond est d'ores et déjà respecté au sein de l'ED, ce qui montre bien qu'une attention particulière était déjà portée à cette question par la direction de l'ED.

Par ailleurs, le taux de comptabilisation des codirections au sein de l'ED (à savoir 50%) est conforme à celui qui est actuellement en vigueur au sein d'AMU et du Collège Doctoral (cf. Préambule de la Charte du Doctorat d'AMU).

Page 6, fin du 1er paragraphe : la direction de l'ED tient à faire observer que :

- Si l'on veut recruter les meilleurs doctorants, il faut disposer d'un étalon partagé, qui est difficile à établir au vu de l'interdisciplinarité de l'ED.

- les « quotas » en question concernent le nombre de candidats (1 à 2) présentés par chaque laboratoire en vue de l'audition. Ce dispositif n'est pas en contradiction avec l'excellence du recrutement dans la mesure où chaque laboratoire effectue préalablement en interne sa propre sélection en vue de l'audition. La sélection ultime est effectuée par le conseil, qui attribue 9 contrats doctoraux après avoir auditionné environ 25 candidats.

- on peut raisonnablement penser qu'une double sélection constitue au contraire un gage d'excellence, non seulement disciplinaire, mais interdisciplinaire.

Observations complémentaires par le Directeur du collège doctoral et le Vice-Président Recherche :

Page 4, 1er paragraphe de la section « Appréciation par critère » : le système de guichet unique (secrétariat ED + service de scolarité) n'est pas spécifique à l'ED 355. L'ED 67 (Sciences Juridique et Politique) fonctionne également avec le même système.

Page 5, 1er paragraphe : le budget des ED est, depuis 2016, défini à partir de l'expression des besoins de chacune des 12 ED sur la base d'un budget prévisionnel détaillé transmis en amont au collège doctoral (CD) et suite à un dialogue de gestion entre le directeur de l'ED et le directeur du CD. Un état budgétaire est réalisé à mi-parcours et en cas de besoins, les ED peuvent bénéficier d'une dotation complémentaire sur demande justifiée.

Page 5, 1er paragraphe de la sous-section « Encadrement et formation des doctorants » : le plafond de 10 doctorants par HDR en SHS a été réduit à 6 doctorants à partir de septembre 2016 (cf. article 7 de la nouvelle Charte du Doctorat d'AMU). De même le taux de comptabilisation des codirections à 50% est commun à toutes les ED et est conforme à la Charte du Doctorat d'AMU (cf. Préambule de la Charte).

Page 6, 1er paragraphe : la répartition des contrats doctoraux de l'établissement entre ED a été définie et fixée pour la durée du contrat d'établissement juste après la création d'AMU. Une nouvelle répartition des contrats doctoraux entre ED sur des critères qui seront à l'étude en 2017, sera réalisée avant le début du prochain contrat d'établissement.

Page 6, 2ème paragraphe : la durée maximale des thèses en SHS était fixée à 8 ans jusqu'en août 2016. Elle est depuis septembre 2016, comme l'indique la nouvelle Charte du Doctorat d'AMU (cf. article 3) fixée en règle générale à 3 années équivalent temps plein consacré à la recherche et à 6 ans dans les autres cas, en conformité avec le nouvel arrêté relatif à la formation doctorale.

Page 7, 1er paragraphe de la sous-section « Autoévaluation et projets » : les comités d'autoévaluation organisés par le collège doctoral, comprenaient également un représentant des doctorants et la directrice administrative de la Direction de la Formation Doctorale.

Page 8, 3ème item de la section « Recommandations pour l'établissement » : la question de la mise en place d'un dispositif permettant aux jeunes docteurs de prolonger leur affiliation à leur unité de recherche de rattachement est à l'étude.

Item 4 : la procédure de cotutelle a été revue et simplifiée à la fin 2016.

Item 5 : le label « Doctorat Européen » a été mis en place à partir de janvier 2017.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Yvon BERLAND